

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2025

Délibération n°2025/046

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept août à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC

Convocation du : 21 août 2025 - Affichage du : 21 août 2025

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Alain EYNARD-VERRAT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RÉFECTION D'UNE PISTE D'ALPAGE

Approbation de l'opération et demandes de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie

La Commune de MONTAGNY a signé un bail à ferme d'alpage avec le Groupement Pastoral de MONTAGNY le 31 mai 2023. Ce bail prévoit notamment la location de la montagne de Combelouve.

En revanche la piste d'accès ne fait pas partie du bail et reste à la charge de la commune pour l'investissement et l'entretien.

À ce jour, compte tenu de la vétusté de la piste, la collecte de lait par la coopérative de Moutiers devient très difficile en raison de la difficulté d'accéder à l'alpage.

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé à l'Agence Rossi un diagnostic qui confirme la dégradation de cette piste et une étude sur les travaux à envisager.

Il convient donc de lancer des travaux importants pour restructurer cette piste afin que les agriculteurs puissent continuer à exploiter cet alpage. À ce jour, la collecte de lait se fait en empruntant la piste sur la commune de Notre Dame du Pré.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le diagnostic et le projet réalisés par l'Agence ROSSI ;

APPROUVE le projet de restructuration de la piste d'alpage accédant au secteur de Combelouve ;

APPROUVE le coût de l'opération qui s'élève à 108 717.50 € HT

- Maîtrise d'œuvre : 9 500 € HT
- Travaux : 99 217.50 € HT

S'ENGAGE à procéder aux opérations de la piste (curage traverse d'eau et fossé) ;

MANDATE le Maire pour déposer des demandes de subvention auprès :

- De la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Du Département de la Savoie

APPROUVE le plan de financement comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Région Auvergne-Rhône-Alpes (50 %) : | 54 358.75 € |
| - Département de la Savoie (30 %) : | 32 615.25 € |
| - Autofinancement (20 %) : | 21 743.50 € |

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 5 SEP. 2025*

Le Maire,

Roland DRAVET

